

## L'Hôpital neuchâtelois s'inscrit en faux contre les affirmations du Parti socialiste

**Quoi qu'en dise le parti socialiste neuchâtelois, les dirigeants de l'Hôpital neuchâtelois, conseil d'administration comme direction générale, respectent le rôle que leur assigne la loi dans le dispositif sanitaire et appliquent avec loyauté les décisions du Conseil d'Etat.**

Les compétences respectives du Grand Conseil, du Conseil d'Etat et de l'Hôpital neuchâtelois, fixées par la loi sur l'EHM, sont non seulement connues des autorités de l'HNE mais ont été scrupuleusement et systématiquement respectées. La déclaration du Conseil d'Etat de janvier 2008, relative à la répartition des activités médicales entre les sites hospitaliers de soins aigus, constitue la feuille de route de l'Hôpital neuchâtelois, qui en applique point par point les décisions : l'étude et les travaux préparatoires de rénovation du site de La Chaux-de-Fonds, le transfert de la pédiatrie hospitalière sur le site de Pourtalès, la fermeture du bloc opératoire et de la maternité du Val-de-Travers, la mise en place sur ce même site d'une plate-forme santé, le maintien des policliniques régionales, sont autant de décisions concrétisées. Quant au transfert provisoire des activités « mère-enfant » du site de La Chaux-de-Fonds vers celui de Pourtalès, prévu pour 2009, il interviendra le 22 mars prochain.

La mise en place du département de gynécologie-obstétrique, qui verra donc son activité centralisée au printemps prochain, a débouché sur la définition d'une nouvelle organisation, reposant sur des profils médicaux complémentaires. Les deux médecins adjoints à 40 %, dont le sort semble préoccuper tout particulièrement le parti socialiste, se sont vu proposer un contrat de médecin agréé parce que leur cursus médical, en termes de sous-spécialité, ne constitue pas une plus-value pour le département.

Les restructurations conduites par l'HNE qui, rappelons-le, a reçu mandat de conduire le dispositif hospitalier neuchâtelois dans la moyenne suisse en termes de coûts, ont touché 103 personnes. L'effort relatif le plus important a été fourni par le site du Val-de-Travers, en lien avec son changement de mission. L'effort demandé au site de La Chaux-de-Fonds s'inscrit de manière cohérente dans l'ensemble des restructurations.

Les suppressions de postes n'ont pas visé uniquement à réaliser des économies, mais à doter l'HNE des moyens nécessaires à renforcer certains secteurs d'avenir, apportant une plus-value pour la population neuchâteloise. Au terme des procédures, ces suppressions de poste ont conduit à 23 licenciements, alors que 40 personnes ont fait l'objet d'un remplacement à l'interne, que 39 de nos collaborateurs ont choisi de quitter notre établissement et qu'une dernière personne est en congé maladie de longue durée. Plus des trois-quarts des suppressions de postes n'ont donc pas débouché sur un licenciement.

Tout n'est cependant pas rose en termes de climat de travail à l'Hôpital neuchâtelois ; la situation est plus tendue dans les sites où des incertitudes pèsent sur leurs missions futures. Ainsi, si une forme de sérénité se dégage dans les sites où la nouvelle mission se déploie, tel n'est pas le cas dans les deux centres de soins aigus : celui de Pourtalès, où une charge de travail supplémentaire, dont le caractère temporaire est incertain, devra être assumée dès la mise en place du site mère-enfant unique au printemps prochain, et celui de La Chaux-de-Fonds, pour lequel des perspectives claires font malheureusement encore défaut.

Le conseil d'administration et la direction générale de l'HNE appellent de leurs vœux une définition claire et concertée de l'équilibre régional, laquelle constituera la base de construction d'un dispositif hospitalier porteur d'avenir, dans une dynamique unifiée.

Fontaines, le 4 décembre 2009